

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

Numéro 579 - 19 avril 2021

Éditorial

Fin de la pandémie : c'est pas demain la veille ?

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie



Depuis la découverte du premier cas de Covid-19 au mois de décembre 2019 à Wuhan, le Sars-Cov-2 continue à semer la terreur à travers le monde. La liste des victimes ne cesse de s'allonger et la barre de 3 millions de morts officiellement recensés dans le monde vient d'être franchie. Les pays ayant sous-estimé le Sars-Cov-2 payent aujourd'hui un lourd tribut et les choses vont de mal en pis puisque les campagnes de vaccination piétinent en raison des difficultés d'approvisionnement que connaissent les doses de vaccins.

Depuis la mise sur le marché des premiers vaccins, nous avons caressé le rêve de renouer avec

une vie normale dépouillée des contraintes sanitaires actuelles. Malheureusement, ce ne semble pas être le cas. La fin de la pandémie est devenue comme l'horizon, plus on avance, plus il a tendance à s'éloigner. L'iniquité dans l'accès aux vaccins, les effets indésirables de ces derniers et l'émergence de nouveaux variants du Sars-Cov-2 ont fini par avoir raison de notre optimisme contrairement au directeur général de Pfizer, Albert Bourla qui s'est montré plutôt rassurant dans les colonnes du quotidien «Les Échos». Tout d'abord, au sujet de l'efficacité de Comirnaty®, ensuite au sujet de la capacité de production de son vaccin à ARNm qui pourrait

atteindre, en 2022, trois milliards de doses. Il a même fait le pari que la Covid-19 va devenir comme la grippe avec un «retour à la vie normale» qui pourrait se faire en automne si la cadence de la vaccination est satisfaisante. Le patron du géant pharmaceutique américain a évoqué au passage l'éventualité d'envisager une troisième dose un an après la deuxième dose administrée, voire six mois, puis une injection annuelle.

D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la pandémie est actuellement à «un point critique». Les pays ne sont pas tous égaux face à cette pandémie. Ceux qui ont mené des

campagnes intenses comme Israël voient aujourd'hui le bout du tunnel, mais l'horizon s'assombrit pour beaucoup de pays, notamment l'Inde et le Brésil qui subissent une augmentation inquiétante des contaminations et des décès.

Le Maroc a souvent été cité en exemple en raison des efforts

qu'il ne cesse de déployer pour protéger sa population. On compte, au 17 avril 2021, quelque 4.655.007 personnes ayant bénéficié de la première dose et 4.186.449 la deuxième dose. Le nombre de cas confirmés a dépassé les 500.000 et on déplore 8.944 décès.

Le fait que le Royaume fasse figure de bon élève est de nature

à nous rassurer, mais les difficultés d'approvisionnement en vaccins, dont certains risquent de perdre leur efficacité avant même qu'ils ne soient administrés, pourraient à notre grand regret éloigner l'échéance de nous voir renouer avec une vie normale...



Lien entre VAXZEVRIA® et la survenue de thromboses en association avec une thrombocytopénie

Dans un courrier adressé aux professionnels de santé, l'ANSM leur a transmis des informations en provenance du laboratoire AstraZeneca, à savoir qu'un lien de causalité entre la vaccination avec VAXZEVRIA® et la survenue de thromboses en association avec thrombocytopénie est considéré comme plausible.

Le laboratoire anglo-suédois a indiqué par la même occasion que bien que de tels effets indésirables soient très rares, leur fréquence dépasse ce que l'on pourrait attendre dans la population générale.

Par ailleurs, tout en affirmant qu'aucun facteur de risque spécifique n'a été identifié à ce stade, AstraZeneca incite les professionnels de santé à être attentifs aux signes et symptômes thromboemboliques et/ou de thrombocytopénie et informer les personnes vaccinées en conséquence.

AstraZeneca a conclu ses recommandations en invitant les professionnels de santé à se conformer aux recommandations nationales officielles.

Source : ANSM

Une alliance entre Novartis et Roche pour produire le tocilizumab

Le deux laboratoire suisse Novartis et Roche ont signé un protocole de partenariat qui confie à Novartis la production du tocilizumab (Actemra ou RoActemra), un médicament qui fait actuellement l'objet d'essais cliniques pour évaluer son efficacité dans la prise en charge de la pneumonie liée à la Covid-19.

Novartis a indiqué que l'accord prévoit de réserver les capacités d'une usine à Singapour à la production du tocilizumab. Le transfert de technologie pour la production des ingrédients actifs destinés à la fabrication des substances pour ce

traitement doit intervenir durant le deuxième trimestre de 2021.

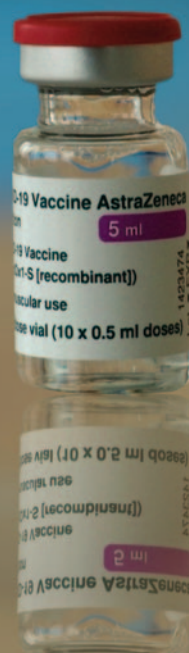
Le tocilizumab est un médicament indiqué dans la prise en charge de la polyarthrite rhumatoïde et qui pourrait également contribuer à la prise en charge de formes sévères de la Covid-19.

Pour rappel, l'étude Recovery, qui évalue simultanément plusieurs médicaments, avait fait ressortir des données positives sur tocilizumab notamment dans la réduction du risque de décès.

Source : <https://www.lefigaro.fr>

L'inventeur d'un traitement «miracle» écope de quatre années de prison

Cinq ressortissants du Royaume-Uni ont été condamnés à Paris à des peines de prison ainsi que des amendes pour avoir mis en vente sur internet deux produits : GcMAF (GC protein derived macrophage activating factor) et le Goleic (G Oleanolic acid) en indiquant que ces «traitements miracles» étaient efficaces contre le cancer, l'autisme, la maladie d'Alzheimer, le diabète, le sida, la maladie de Parkinson, de Lyme, de Crohn, la sclérose en plaques, l'herpès et l'eczéma.



Ces médicaments, qui sont vendus via la Toile dans le monde entier, ne bénéficiaient d'aucune autorisation de mise sur le marché (AMM).

L'initiateur de ce «commerce» qui a rapporté 11 millions d'euros est un consultant en informatique britannique de 68 ans. Avec plusieurs complices, il a commencé à fabriquer et à conditionner ces «remèdes miracles» dans une ferme transformée en laboratoire à Cherbourg. Les produits sont ensuite proposés en vente sur Internet.

Lors de ses auditions par la justice, l'initiateur de ce commerce, David Noakes, a reconnu lui-même que les produits n'avaient pas de notice «parce qu'il n'y connaissait rien». Goleic était vendu à 450 euros la fiole de 2,2 ml et GcMAF à 600 euros.

L'initiateur du commerce a été condamné à une peine de 4 ans de réclusion et à une amende de 20.000 euros. Quant à ses complices, ils ont écopé de peines allant de six mois à trois ans avec sursis.

Source : <https://www.lequotidiendupharmacien.fr>